

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021_06_05_16-DE



(Finistère)

Landéda, le 8 juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2021

**DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES - AMÉNAGEMENTS CYCLABLES :
DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

RAPPORT N°16/05/2021

La commune de Landéda est fortement engagée dans le développement des mobilités douces.

Pour poursuivre cet engagement, elle s'est dotée d'un schéma des déplacements à vélo, approuvé par le Conseil Municipal en janvier 2019. A la suite de cela, elle a élaboré un plan pluriannuel d'investissement 2020 - 2025 validé au Conseil Municipal du mois de décembre 2020. Dans ce PPI sont inscrits les aménagements de liaisons douces sur des chemins ruraux existants, la création de nouveaux cheminements en parallèle d'axes dangereux et passants lorsque cela s'avère possible ou à la sécurisation de ces derniers, la mise en place d'une signalétique directionnelle dédiée aux cyclistes et enfin l'installation de stationnements vélo.

L'objectif, à terme, est que la commune se dote d'un réseau cyclable sur l'ensemble de la commune. Aujourd'hui, pour poursuivre ces ambitions, la commune de Landéda souhaite installer une aire d'arrêt cyclable au port de l'Aber Wrac'h et poursuivre la sécurisation de deux axes routiers pour faciliter la déambulation cycliste et piétonne reliant notamment le port de l'Aber Wrac'h : celui de la mise en sens unique de la route des Anges et la sécurisation du carrefour de Kroaz Uhella.

La réalisation de ces trois aménagements cyclables répond à trois objectifs majeurs :

- Sécuriser les cheminements pour les cyclistes et les piétons, et in fine pour les automobilistes.
- Réduire la vitesse des automobilistes
- Favoriser les déplacements doux sur la commune de Landéda, en aménageant des tronçons sécurisés pour les cyclistes et des lieux de stationnement et d'équipements adaptés aux cyclistes.

Le montant global de cette opération est estimé à 332 186,99 € HT.

	DSIL	Région Bretagne	Département	Programme ALVEOLE	Maître d'ouvrage	TOTAL (€ HT)
Montant (€ HT)	132 874,80 €	53 366,00 €	15 000,00 €	26 100,00 €	104 846,19 €	332 186,99 €
%	40%	16,07 %	4,52%	7,86%	31,56%	100%

Je vous propose donc :

- D'approuver l'opération de création d'une aire d'arrêt cyclable au port de l'Aber Wrac'h, de mise en sens unique de la route des Anges et de sécurisation du carrefour de Kroaz Uhella ;
- De solliciter toutes les aides financières dans le cadre de ce projet suivant le plan financier défini ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021_06_05_16-DE



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°16/05/2021

Réunion du 05 juin 2021

**DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES - AMÉNAGEMENTS CYCLABLES :
DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR.

Absents :

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER
Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC
Céline PRONOST donne procuration à Danielle FAVÉ
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC
Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET
Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR.

Madame Catherine COUSTANCE a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Mme POULNOT-MADEC, rapporteur entendue,

Vu le code général des collectivités territoriales,

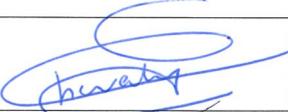
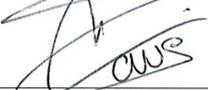
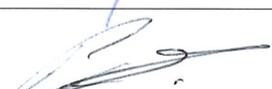
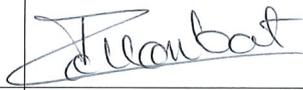
Vu le rapport de Mme le Maire,

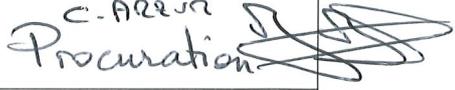
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'approuver l'opération de création d'une aire d'arrêt cyclable au port de l'Aber Wrac'h, de mise en sens unique de la route des Anges et de sécurisation du carrefour de Kroaz Uhella.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de solliciter tous les aides financières dans le cadre de ce projet suivant le plan financier défini ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette demande.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	Procuration
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	 C. ARZUR Procuration

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021_06_05_16-DE